

e-105
28

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIE PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME VINGT-QUATRIÈME

LÉVIS

1918



RESEARCHES HISTORIQUES

—

DEPARTMENT OF THE ARMY
OFFICE OF THE CHIEF OF STAFF
WASHINGTON, D.C.

PAAP
FC
4
B8
1918

—



—

—

—

—

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIV

BEAUCEVILLE—JANVIER 1918

No 1

Barthélemy-François de la Bourgonnière de Hauteville

Nous avons eu dans notre histoire deux personnages du nom de Hauteville.

Le premier, Nicolas Levieux, sieur de Hauteville, arrivé ici avec le gouverneur de Lauzon en octobre 1651, fut lieutenant-général de la justice ordinaire de Québec. Il retourna en France en 1656. (1)

L'autre, Barthélemy-François de la Bourgonnière de Hauteville, est indifféremment désigné sous le nom de Bourgonnière ou d'Hauteville. Nous avons justement sous les yeux un acte notarié portant sa signature. Il signe d'une très belle écriture B.-F. BOURGONNIERE HAUTEVILLE.

M. de la Bourgonnière de Hauteville était originaire de la ville et évêché de Saint-Brieuc, en Bretagne (2) Son père Yves de la Bourgonnière, sieur de la Villechauve, était notaire en la ville et présidial de Saint-Brieuc.

M. E.-Z. Massicotte signaie la présence de M. de la Bourgonnière de Hauteville à Montréal dès 1687. Il y agissait comme procureur. Il était en même temps commis-greffier de la juridiction royale de Montréal. On le voit agir en cette qua-

lité en 1687, 1688, 1689, 1691 et 1692. Il signait plutôt Bourgonnière. (3)

Le gouverneur de Frontenac employa ensuite M. de la Bourgonnière de Hauteville comme secrétaire.

A son contrat de mariage reçu devant le notaire Genaple à Québec le 4 octobre 1696, il est désigné "secrétaire de haut et puissant seigneur messire Louis de Buade de Frontenac....." Dans son testament, fait deux ans plus tard, le 22 novembre 1698, le gouverneur de Frontenac nomme comme ses exécuteurs testamentaires les sieurs François Hazeur, marchand, et Charles de Monseignat, "son premier secrétaire." Donc, M. de la Bourgonnière de Hauteville était le second secrétaire du grand gouverneur.

M. de Frontenac, décédé le 28 novembre 1698, fut remplacé comme gouverneur de la Nouvelle-France par M. de Callières. Celui-ci accepta les services de M. de la Bourgonnière de Hauteville comme secrétaire.

En 1701, M. Le Roy de la Potherie, contrôleur de la marine, se plaignait au ministre de Pontchartrain du sieur Levrard, maître-canonnier à Québec. Il donnait un coup de dent en passant au secrétaire du gouverneur. C'est (Levrard) un petit maître, disait-il, qui est brigadier de M. de Callières et frère (beau-frère) d'Hauteville son secrétaire. Il ne sait ni A ni B dans son métier. Il n'y a pas moyen de lui faire la moindre chose pour ce qui regarde sa fonction, car si un commissaire veut toucher cette corde, il s'attire l'inimitié d'Hauteville qui a le secret de mettre mal tout le monde dans l'esprit de son maître. On n'est pas même bien aise de se faire donner des soufflets dans la salle des gardes ; ceci est encore une affaire qui n'est point de mon ministère."

MM. de Frontenac et de Callières étaient les amis et les protecteurs des Récollets. Tous deux demandèrent à être

inhumés dans leur église de Québec. M. de la Bourgonnière de Hauteville, comme ses deux illustres maîtres, avait beaucoup d'affection pour les Récollets. Ces religieux, on le sait, ne recevaient pas d'aumônes ni de dons en argent personnellement. M. de la Bourgonnière de Hauteville fut plusieurs années leur syndic ordinaire et receveur de leurs aumônes.

Le 25 mai 1703, pendant qu'il assistait à la grand'messe à la cathédrale, M. de Callières pris d'un vomissement de sang fut aussitôt transporté au château Saint-Louis. Il décéda le 27 mai.

Deux jours avant sa mort, il avait fait son testament devant le notaire Chambalon.

C'est son fidèle secrétaire qu'il nomma pour exécuter son testament et prendre le soin de ses biens.

Une clause de ce testament prouve toute l'estime que M. de Callières avait pour son secrétaire :

“Item donne et lègue le d. seigneur testateur tout ce qui dépend de sa garde-robe consistant en ses habits, linges et autres hardes, d'icelle d'argent en dépendant : savoir la moitié franche du tout au sieur de Hauteville son secrétaire, et l'autre moitié aux sieurs Beaufort son maître d'hôtel et Gillet son valet de chambre par moitié et égale portion outre et au pardessus de ce qui leur pourra être dû de leurs gages, et ce pour les bons et agréables services que les dits Hauteville, Beaufort et Gillet lui ont rendus et rendent journellement.”

Il est probable qu'à la mort de M. de Callières M. de la Bourgonnière de Hauteville repassa en France puisque nous n'en entendons plus parler après cette année 1703.

P. G. R.

(1) Sur Nicolas Levieux, sieur de Hauteville, on peut consulter le BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES, vol. XXII, p. 33.

(2) Mgr Tanguay, (DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE, vol. Ier, p. 80) le fait venir de Bayeux, mais il a évidemment mal lu

(3) E.-Z. Massicotte, TRIBUNAUX ET OFFICIERS DE JUSTICE DE MONTREAL, p. 277.

Papineau et la chanson

A une certaine époque, Louis-Joseph Papineau a joui d'une popularité telle dans le Bas-Canada que nombre de chansons le mentionnèrent ou eurent la prétention de raconter ses faits et gestes !

Cet aspect de la popularité du chef des patriotes n'a pas encore été étudié et il doit être temps, plus que jamais, de sauver de l'oubli ces curieuses productions du terroir. Jusqu'ici, mes recherches n'ont pas été très fructueuses, car je n'ai pu recueillir qu'une chanson complète et que des bribes de deux ou trois autres chansons. Celle que j'ai en entier décrit le siège fantaisiste de la ville de Toronto. On la répète encore dans diverses parties de la province et c'est une personne qui l'avait apprise dans le comté de Beauharnois, vers 1885, qui me l'a chantée. Une dame a entendu cette chanson aux Trois-Rivières, il y a plus de quarante ans. Enfin, M. C. M. Barbeau, chef adjoint du service ethnographique, à Ottawa, en a obtenu une version un peu différente de la nôtre dans le comté de Chicoutimi-Saguenay.

Il est nécessaire de dire tout de suite que l'auteur de ce morceau ne s'était pas donné grand mal, puisqu'il ne fit que démarquer une chanson française qui circulait ici avant 1837. Cette chanson française traite, selon les localités, dans l'ancienne mère-patrie, soit du siège de Montauban, soit du siège de Turin, soit du siège de Besançon !

Dans la version que nous reproduisons ci-dessous, les vers sont de mesures assez inégales, mais les chanteurs ne s'embarrassent pas pour si peu. Il leur suffit que chaque couplet ait en total un nombre à peu près constant de syllabes ! Quand, malgré tout, il y en a trop, ils accélèrent le

débit, s'il y en a moins, ils font durer les notes.

I

C'est la ville de Toronto,
Grand Dieu qu'elle est jolie !
Elle est jolie, si parfaite en beauté
Que Papineau a voulu y entrer.

II

Quand Papineau fut là
Fit engendrer bataille.
Du premier coup qu'ils canons ont tiré
Les vitr' ont craqué et y z'ont sauté.

III

Tout' les dam' de la ville
Sortaient par les fenêtres.
Oh ! Papineau, arrêtez vos canons,
Mille cents écus, nous les donnerons !

IV

Ah ! de vos cents écus
Je n'm'en souci guère !
Tous mes canons briseront vos maisons
Et mes soldats vous pilleront.

V

Courage, ah ! mes Français,
La ville est au pillage.
Hourra ! hourra ! hourra ! pour Papineau
Il a la vill' de Toronto !

(chantée par Raoul Leduc en 1917).

Monsieur Etienne Poitras, autrefois de Québec, a entendu une variante de cette chanson dont il ne peut nous donner que les couplets suivants :

Monsieur Papineau, arrêtez vos canons,
Car ils vont briser toutes nos maisons.

Tra la la la (12 fois).

Tra la la la (12 fois).

Hourra ! hourra ! hourra ! pour Papineau
Car il a gagné Toronto !

Tra la la la (12 fois)

Tra la la la (12 fois)

X

En 1903, un monsieur Bessette nous a fourni deux couplets d'une chanson qu'il avait sue dans sa jeunesse. Les voici :

Papineau, ce grand maître,
Nous a recommandé
De se tenir fermes
Et qu'nous aurions la liberté !

Si nous gagnons victoire,
Comme nous l'espérons,
Les travaux de la gloire
Nous les promènerons !

La même personne se rappelait aussi ces vers d'une chanson ancienne :

Ah ! monsieur Papineau, donnez-moi t'un fusil,
Car je suis patriote et c'est pour la patrie !

Dans les autres vers, il était question de "cochons rouges" et "d'allumeurs de feu", allusion à la couleur de l'habit des soldats et aux moyens employés pour terroriser les rebelles de 1837-38.

Par ailleurs nous tenons de M. C. E. Gosselin, de Montréal, ce couplet qui se chante sur l'air de : AULD LAND SYNE :

Il n'y a ni prison, ni chaîne,
Ni potenc', ni poteau,
Qui m'empêch'ront de dire
Hourra pour Papineau !

M. L. H. Cantin, autrefois de Hawkesbury, Ontario, et maintenant de Montréal, m'a chanté une partie d'une chanson qui dut avoir de la vogue jadis. Je l'ai entendue dans ma jeunesse en divers endroits et, si je me rappelle bien, elle avait une dizaine de couplets. Mon chanteur n'en a retenu que trois :

Si dans tout' nos affaires
Le diable a quéqu'chose à faire,
Si l'on voit tant de Canayens
Qui sont fiers d'êtr' chouayens,
Si l'on fête le bourreau,
C'est la faute à Papineau !

Refrain

C'est la faute à Papineau,
C'est la faut', faut', faute
C'est la faute à Papineau !

Si compère Rugueux
Rince si bien avec gueux,
S'il pen-e aux patriotes
A chaqu' fois qu'il met ses culottes,
si les chemins ont des cahots
C'est la faute à Papineau ! (Ref)

Si le juge Jonathan
Nous fut donné par Satan
Si du premier au dernier
Ils s'enrichiss' de nos deniers !
Si l'on fête le bourreau
C'est la faute à Papineau ! (Ref.)

Voilà ma cueillette. Quelques lecteurs pourront sans doute fournir d'autres couplets, d'autres variantes ou même d'autres chansons !

E. Z. MASSICOTTE

Le "nommé Charland" de 1775

Sans badinage, cette fois, voilà bien "un illustre inconnu" : illustre, parce que la plupart de ceux qui ont parlé de l'invasion américaine de 1775, ont parlé de lui ; inconnu, parce que, à part son acte de bravoure souvent cité, on ne sait rien de lui, pas même son nom de baptême.

S'il faut d'abord se rafraîchir la mémoire, voici un peu abrégé, ce que raconte, le premier, Simon Sanguinet, avocat de Montréal, "témoin oculaire", comme il s'intitule lui-même :

"Le général Carleton donna ordre à deux cents hommes d'aller au Sault-au-Matelot ; quand ils furent près de l'ennemi, ils se trouvèrent saisis de crainte et surpris du grand progrès que les Bostonnais avaient fait, car ils avaient déjà posé trois échelles sur la troisième barrière, qui était la plus faible et la dernière à franchir..... Qu'importe ! un nommé Charland, canadien aussi fort qu'intrépide, tira par-dessus la barrière les échelles de son côté.... Les Bostonnais abandonnèrent le dessein d'escalader cette dernière barrière et se retirèrent dans les maisons.... Dans l'instant, le Sieur Dambourgès monta par une fenêtre par le moyen des échelles enlevées à l'ennemi, suivi de plusieurs Canadiens, et trouva dans le pignon de la maison plusieurs Bostonnais. Après avoir tiré son coup de fusil, il fonça avec la baïonnette, etc." (1)

L'annaliste des Ursulines confirme le dire de Sanguinet :

"MM. Dambourgès et Nairne, ainsi que l'herculéen Charlant, aidèrent à repousser Arnold en 1775 dans son attaque du Sault-au-Matelot." (2)

Garneau, l'abbé Daniel, L.-P. Turcotte, Lemoine, Larue, l'honorable M. Chapais, un volume publié par l'abbé Verreau, le petit *Larousse Canadien*, le *Dictionnaire Guérin* etc. consignent le même fait, le dramatisant ou non d'une "grêle de traits" (Daniel), d'une "grêle de balles" (Turcotte), mais le personnage est toujours un "nommé Charland", un "soldat du nom de Charland", pas davantage. (3)

Il serait temps de donner à ce brave un prénom, son prénom, même un petit bout de biographie, puisqu'on songe, quelque part, à faire un grand *Dictionnaire historique du Canada*.

Ce prénom, ce bout d'histoire, des chercheurs les ont demandés déjà au *Bulletin*, et c'est sans doute qu'il reste encore quelques âmes assez candides pour s'occuper de ces menus détails.

Il fallait évidemment commencer par le prénom, mais où le prendre ? Les idées les plus simples viennent souvent les dernières, et alors, souvent aussi, qu'on ne pense plus à rien. C'est ainsi qu'un jour, inopinément, sortit du chaos trouble ce rayon de lumière : "Il a dû exister, il existe peut-être encore un catalogue des miliciens qui ont pris part à l'affaire de 1775." De fait, cette pièce existe : C'est un grand cahier relié que conserve dans ses voûtes secrètes la Société historique et littéraire de Québec. On y lit comme titre : *Rôle général de la milice Canadienne de Québec passée en Revue le 11 septembre 1775. Tenu par Gabriel-Elzéar Taschereau, Ecuyer, Capt. Aide-Major de la dite Milice.*

Officiers : colonel, M. Noël Voyer ; Lieut-Colonel, M. Jean-Baptiste Dumon. Officiers-Majors ; Major, M. le Comte Dupré ; Capt. Aide-Major, M. Gabriel El. Taschereau ; Capitaines, Lieutenants, Enseignes, soldats etc., en tout 974 hommes.

La Gazette de Québec, autrefois, a publié la première liste de ces miliciens, mais sans reproche, ce n'est pas, tant s'en faut, la partie la plus intéressante du cahier. Tandis que ce premier rôle nomme les soldats qui *bouvaient servir*, le second, car il y en a un second, fait connaître ceux qui, de fait, *ont servi*, se sont battus. Or donc, à la page 24 de cette seconde partie, on trouve : "33, Louis Charland, père; 34, Charles Charland," et en marge de ce nom, d'une écriture remarquablement lisible, comme d'ailleurs celle de tout le cahier : "Récompensé pour s'être distingué dans l'affaire du 31 décembre 1775"

Merci ! Le "nommé Charland" se nommait donc Charles Charland — on aimait autrefois ces redondances, — et Louis Charland "père" était plus que probablement son père. Ils étaient sans doute aussi de la ville, car enfin la ville pouvait peut-être dès ce temps-là essayer de se débrouiller toute seule. D'ailleurs, un recensement de 1744, aux archives de Notre-Dame (*ms 37*), mentionne : "*Rue Saint-Jean ; Louis Charland, 26 ans ; Marie-Louise Lortie, sa femme, 30 ans ; Charles, 2 ans ; Marie-Louise, 1 an ; domiciliée, Charlotte Lortie, 25 ans.*"

C'est de plus en plus clair, et avec les vieux registres, les vieux papiers de la Paroisse, nous avons chance de savoir tout le reste.

Et d'abord nous aurons le nom de baptême, plus complet, plus doux aussi.

“Le vingt-sixième fevrier mil sept cent quarante-deux, par nous sous signé curé de cette paroisse, a été baptisé Charles-Marie né d'aujourd'hui, fils de Louis Charlan et de Marie-Louise Horty (Lortie), son épouse, de cette paroisse. Le parrain a été le sieur Charles Duplessis de Morampont, officier et aide-major des troupes ; la marraine, damoiselle Marie-Catherine Foucault, lesquels ont signé.”

DUPLESSIS, CATHERINE FOUCAULT.

“PERTHUIS

PLANTE”

Notons, puisque nous y sommes, un autre baptême en 1747, celui de Louis-Henry, frère de Charles-Marie : “Parrain, Henry-Albert. écuyer, sieur de Saint-Vincent, lieutenant d'infanterie dans les troupes de Sa Majesté en ce pays ; marraine, Dame Angélique Renaud d'Avesnes des Meloises, épouse de Monsieur Péan, aide-major de cette ville.” L'enfant ne put jouir longtcmps de ce distingué parrainage, puisqu'il mourut à peine âgé de deux mois.

Une autre petite note tirée d'ailleurs, (4) nous apprenant que Louise Laurent dit Lortie était ‘Dame de la Sainte-Famille’, ce qui n'était pas le fait de toute femme, même en ces temps de foi et ferveur si vantés, nous conclurions que la famille de Charles était bien vue en ville, appartenait peut-être au groupe des ‘honnêtes gens.’ Devenu veuf en 1761, Louis Charland, père, épousa, l'année suivante, Marie Taphorin dit Mygneran, (aujourd'hui Myrand), un nom bien porté autrefois comme il l'est encore aujourd'hui.—Et encore, preuve d'une certaine aisance, le 5 juillet 1766, le même Louis acquiert de la Fabrique ‘un emplacement sur le Cap au Diamant, contenant 40 pieds de front sur 80 de profondeur, borné par son front à la rue Saint-Denis ; d'un côté, au nord-est, à la rue des Grisons, au sud-ouest, au terrain de la Fabrique, moyennant la somme de cinquante piastres, ou la somme de trois cents livres de principal.....dont la rente fera chaque année deux piastres et demie ou la somme de quinze livres,se réservant la dite Fabrique le droit de retrait sur le dit emplacement en cas de vente et sera le dit acquéreur tenu de bâtir sur le dit emplacement et y tenir feu et lieu.” Signé Louet, notaire” (5)

De fait la maison fut bâtie et la rente payée, par chacun au exactement (6), 16 livres, 6 deniers, y compris le cens, et peut-être quel-

que surtaxe occasionnelle, taxe de guerre ? Elle fut vendue en 1796 — pourquoi ? on le devinera tout à l'heure — à un nommé Joseph Moisan, et "revendue par les héritiers de celui-ci au Gouvernement en 1827 pour les fortifications" ; (7) c'est-à-dire pour agrandir d'autant les fortifications ; c'est-à-dire qu'elle fut démolie, et qu'on ne voit plus à sa place aujourd'hui, qu'un enclos désert, borné au fond, il est vrai, par la citadelle — ce qui n'est pas banal.

C'est un regret. On aimerait à retrouver au moins une ruine, un vestige, un indice quelconque — je ne dis pas une tablette commémorative — de cette maison où Charles-Marie est entré pour ses noces, car il semble bien que son père l'ait bâtie pour la circonstance ; où il a vécu en toute santé, grand et fort comme un Hercule ; en tout bonheur, car enfin on ne se marie pas pour être malheureux ; où il est revenu un matin, glorieux, très glorieux, joyeux aussi, s'il pouvait l'être, parce qu'il se croyait peut-être *réhabilité* — qu'est-ce que nous voulons dire ? — où il est mort, jeune encore, et pauvre — et il faut déjà citer l'horrible mot : "TARÉ". Mais comme disent les grands auteurs : "N'anticipons pas sur les évènements."

Charles-Marie épousa à Québec le 24 novembre 1766, à l'âge de 24 ans, Marie-Louise de Vault (ou Devau), que nous ne connaissons pas autrement, mais qui devait être quelque bonne et agréable "damoizelle" comme Québec en possédait paraît-il, de temps immorial. Heureux, nous venons de le supposer porté sur la main, bien logé sur la hauteur, peut-être en effet trop haut, pourquoi fallait-il qu'il perdît la tête un moment ? S'agit-il d'un crime ? non, d'une bêtise, bêtise d'un grand enfant de 25 ans. L'Histoire est une marâtre qui ne pardonne rien, n'oublie rien ; c'est la fille de chambre de dame Littérature, et à quoi bon vouloir taire ce qu'elle a dès longtemps révélé ? Elle a du reste pour l'instant pièce en main, pièce odieuse, mais irrécusable : la *Gazette de Québec*. Cette feuille publiait le 18 juin 1767, cette nouvelle intéressante : "A la session générale de Quartier du district de Québec, qui commença jeudi, 2 du présent, Charles Charlant, canadien, fut examiné, trouvé, coupable et marqué d'un fer chaud à la main, pour avoir volé une montre appartenant à M. Jean Mayers." (8)

C'est ainsi, hélas ! et tout s'explique maintenant : ce que nous

avons dit, ce qui reste ou plutôt resterait à dire, car franchement le sujet devient si triste qu'on voudrait couper court. Sans entrer dans un domaine plutôt réservé aux théologiens, on dirait ici un cas de justice divine, et d'une justice tout aussi sévère, cette fois, que la justice humaine, ce qui n'est pas d'ordinaire. Mais bornons-nous aux faits, aux notes toutes sèches que nous possédons, et abrégeons, abrégeons, finissons vite.

Une première note s'explique, "note griffonnée à Québec", comme il dit lui-même, par M. Alfred Garneau, après une conversation avec le Dr Wells, le 16 septembre 1872 : "Le Dr Wells..... a connu autrefois une veuve Gagné (Marie-Marc) née vers 1761 ou 1762. A l'époque du siège de Québec par les Bostonnais, ses parents demeuraient à Près-de-Ville, à peut-être quatre arpents en deçà de la barricade élevée près de la barrière..... Elle disait encore, au sujet de Charland qui s'était distingué un peu plus tard, qu'il avait reçu en récompense une *jolie somme d'argent*, mais qu'il n'avait pas reçu de distinction parce qu'il était *taré*, ayant été marqué d'un fer rouge à la main pour un méfait". (9).

Plus intègres incontestablement, blancs comme neige, la belle neige qui tombait au 31 décembre commençant, le *colonel* Allan Mac Leau, le *colonel* Hamilton, le *colonel*...pardon ! le *major* Caldwell sont vite honorés de la faveur royale, (10) et ce dernier surtout, qui est venu porter la bonne nouvelle à Londres six mois plus tard, quand tout le monde la savait déjà, reçoit de grands honneurs, sans parler de 500 louis de gratification. (11) Il dut se faire prier. Et cependant, le "pelé" le "galeux", le "taré" commence à mourir. Est-ce des suites de son effort "herculéen" ?— le mot est juste cette fois —Est-ce de la hantise d'une faute restée malgré tout impardonnée ? En tout cas, il meurt le 18 avril 1778, à 36 ans, non à 40, comme dit l'acte de sépulture, et il est inhumé au *cimetière des picotés*. Il a dû mourir pauvre, si nous pouvons le conclure du fait que c'est son père, non sa veuve, qui paie la sépulture, "cuivre, 7 clers, 6 cierges." (12)

* * *

Gardons-nous des banalités, de ceci, par exemple : "La justice humaine ne pardonne que les grandes fautes, les vols au million par exemple, encore et de là sans doute le mot qu'on attribue à Luther: *Si peccas, becca fortiter* ; ça rime très bien d'ailleurs, ça rime de toute *magnèdre*.

De ceci encore : "La main qui a tiré les échelles, c'est-à-dire aidé pour sa part à sauver des Bostonnais Québec et la colonie, devrait absoudre la main qui a traité comme si elle n'était qu'un moment la montre de Mayers, une affaire de quatre sous, peut être. A propos, l'un de nos hommes publics les plus sérieux et distingués n'a-t-il pas dit, à propos de l'invasion américaine : ' C'est la destinée du pays qui a été fixée, peut-être à jamais, sous les murs de Québec, durant cette nuit du 30 au 31 décembre 1775 : c'est l'avenir politique des Canadiens qui s'est dessiné aux yeux de l'histoire'. (13)

..*

Les descendants d'hommes célèbres sont moins sévères que l'histoire, et parmi les homonymes de Charles-Marie Charland, il s'en trouvera peut-être pour se demander s'ils ne sont pas de ceux-là. Les voilà maintenant sur la piste, et volontiers le *Bulletin* les aidera s'ils lui adressent leurs questions en y ajoutant leurs titres à cette curiosité. En attendant, ce n'est peut-être pas grave indiscretion que de leur fournir quelques renseignements.

Charles-Marie n'eût que trois enfants : Charles, né en 1767 ; Alexis, né en 1772 et décédé l'année suivante ; Marie-Louise, baptisée le 31 juillet 1773. Marie-Louise épouse, le 9 novembre 1790, John Angus McIntyre, fils de Rodrigue McIntyre et de Mary MacLean. Elle meurt subitement à Lévis, le 18 février 1800, âgée de 26 ans, mais elle laisse quelques enfants, et l'on a pu suivre quelque peu sa descendance jusque vers 1860 (des Fortier, Demers, Amyot etc). Charles apparaît dans les actes au mariage de sa sœur et au baptême de son premier neveu, puis on le cherche en vain de ce côté-ci. Est-ce lui qui paie le plus haut prix pour un banc dans l'église de St-Augustin en 1813 ? (14) Pas du tout. Est-ce lui qui se marie en 1798, aux Grondines, avec Marguerite Hamelin La Ganière ? Non plus. On le trouve quand on ne le cherche plus, cette fois encore très fortuitement ; on le trouve qui se marie à Saint-Ours le 14 juillet 1800 avec Marie-Josette Mynard, et se remarie, à Berthier (en haut), le 14 mai 1804, avec Marie-Archange Barbé-Lafortune. De celle-ci il a : Charles-Pierre, décédé à 15 ans ; Cécile, mariée en 1835 à Elzéar Ollivier, de Sainte-Mélanie ; Christian-Ferdinand, décédé à 6 mois ; Geneviève, mariée, la même année que Cécile, à Joseph Marchildon ; Marie-Louise, décédée à 4 ans ; Charles-Alexis, décédé à 39 jours ; Agathe, décédée à six mois.

Donc pas de descendance masculine pour l'avenir. Lui-même décède au dit Berthier le 30 janvier 1830, et l'acte l'appelle "Jean-Baptiste Charland, huissier."

Vous avez noté : main marquée du fer rouge, décès à 36 ans, maison rasée, nom perdu.

En face, ou à peu près, du numéro 10 actuel de l'Avenue St-Denis, de biais avec l'angle de la rue des Grisons à trente pas en avant de la citadelle, à l'ombre du talus au printemps gazonné, dans la neige qui tombe ce soir comme elle faisait au 31 décembre de l'an du salut 1775, on pourrait planter, coucher plutôt—elle tiendrait mieux—une croix de bois, noire... très noire.

P. C. F.

(1) Voir à la Société historique et littéraire de Québec : *Divers recueils de mss. sur les Sièges de Québec 1759 et 1775*, et dans l'un, B. I., *Journal de l'invasion des Bostonnais 1775*, par Simon Sanguinet, aux pages 155-6-7.

(2) A. M. D. G. *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 245.

(3) Garneau, *Hist. du Canada* ; Daniel, *Les Grandes familles*, p. 557 (le prote lui fait dire "Chartrand") ; Turcotte, *Invasion du Canada. et siège de Québec en 1775-1776*, in-80, Québec, 1876, p. 81 ; Lemoine, *Album*, p. 77 ; Larue, *Hist. populaire du Canada* ; Verreau, *L'invasion du Canada*, recueil ; Chapais, Conférences à l'Université Laval, 1916.

(4) Ancien registre de la Sainte-Famille, au presbytère de Notre-Dame.

(5) *Archives de N.-D.*, carton 17. no 8.

(6) *Ibid.* mss 8, 9, *passim*.

(7) *Ibid.* carton 17, nos. 50, 88.

(8) Impossible de vérifier cette "nouvelle". Les registres ou mémoires de la Cour criminelle pour le temps, ont disparu. Accuser, paraît-il, quelque incendie.

(9) Faucher de Saint-Maurice, *Notes pour servir à l'histoire de Montgomery*.

(10) *Papiers d'Etat*, Q. 12.

(11) Cf. Roy, *Seign. de Lauzon*, III. 76-7.

(12) *Arch. de N.-D.*, Ms. 53.

(13) Verreau, *Invasion du Canada*, p. 345.

(14) Béchard, *Hist. de S.-Augustin*.

Le Président Jeannin

Au cours des années 1611-1613, Champlain mentionne, parmi les princes et les grands seigneurs qui lui prêtaient quelque attention au sujet de ses travaux en Canada, le président Jeannin et celui-ci visiblement n'appartenait point à la haute noblesse, mais jouissait de beaucoup de considération à la cour. Président de quoi ? Et quelle était sa situation ? Une étude de Sainte-Beuve (*Lundis*, 8, 15, 22 mai 1854) va nous fournir réponse à ces deux questions. Je ne fais qu'analyser très brièvement.

Pierre Jeannin, fils d'un tanneur, échevin de la ville d'Autun, en Bourgogne, naquit en 1540 ou à peu près vers cette date, d'autres disent en 1542, et il étudia aux universités, notamment à Bourges, en Berri, chez le célèbre jurisconsulte Jacques Cujas. Avocat en 1569, il s'établit à Dijon, capitale de la Bourgogne où siégeait le parlement. Il y débuta par un plaidoyer qui lui valut sans retard une réputation, laquelle ne fit que grandir par la suite. C'était un orateur doux, solide, convainquant, soutenu, plein de science. Sa "majesté tempérée" non seulement resta la même durant un demi-siècle, mais devint de plus en plus imposante et persuasive. En 1572 on le convoqua dans un Conseil Spécial au sujet des huguenots et son avis, tout du côté de la modération, prévalut sur les meneurs et les influences en jeu. Trois ans plus tard il fut nommé gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, poste sans importance mais de grand honneur. En 1576, député du Tiers de Bourgogne aux Etats de Blois, il y brilla comme le jour de ses débuts à Dijon, puis, en 1579 on créa pour lui l'office de conseiller au parlement de Bourgogne. Le roi Henri III créa, aussi pour Jeannin la charge de second président de ce corps qui était plutôt une cour de justice supérieure qu'une assemblée législative, et voilà comment nous avons le Président Jeannin pour le reste de sa vie, quoiqu'il eut quitté cette fonction en 1602.

Le duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, fit de Jeannin son conseiller intime, je dirais son ami. Sainte-Beuve note : "Il y a des gens à qui la sagesse du conseil a été donnée". Le nombre en est petit. Notre président était de ceux-là. En peu de temps, il démêla la politique du duc de Guise, du cardinal de Lorraine, frères de Mayenne,

et vit que ce dernier se tenait à la remorque des deux autres. Le but était de substituer la maison des Guise à celle des Valois dès que le pauvre Henri III disparaîtrait car il n'avait pas de successeur direct. Le moyen consistait à tracasser les huguenots, les faire déclarer incommodes et dangereux, s'armer pour leur mener la guerre, avoir ainsi dans la main une organisation appelée catholique dont on se servirait pour monter au trône. Henri III comprenait cette manœuvre et la désapprouvait. Jeannin tâchait d'empêcher Mayenne de suivre ses frères, mais en vain. Ce prince était écouteur de conseils, n'en adoptait aucun et penchait toujours du côté de sa famille. Alors on s'explique la position de Jeannin, qui servait contre ses propres idées, avec le vain espoir de gagner la partie finalement.

Envoyé par Mayenne vers le roi d'Espagne pour entraîner celui-ci à soutenir la Ligue des Guises, Jeannin revint bredouille, mais une de ses lettres fut interceptée par Henri de Navarre qui, du coup, modifia son opinion sur Jeannin et devina ce qui en était de ses rapports avec Mayenne.

En 1588 Henri III fit assassiner le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. Jeannin s'appliqua à faire tenir tranquille le duc de Mayenne qui, au contraire se mit à la tête de la Ligue. On sait que Henri de Navarre l'ayant défait écrivit à Henry III : "Sire, remerciez le ciel, j'ai battu votre armée", car Mayenne prétendait commander les troupes royales. Il restait un jeune duc de Guise à mettre sur le trône.

L'année suivante Henri III étant assassiné, Henri de Navarre recommença à battre Mayenne et, en 1592 tout était fini : Henri IV régna. C'est alors qu'il fit appeler Jeannin et le traita comme un personnage éminent, le gardant auprès de lui et recevant ses conseils, tant et si bien que Sully, l'ancien serviteur des époques critiques, s'en montra jaloux.

Après l'assassinat d'Henri IV (1610) Jeannin resta auprès de la cour, fut ministre des finances et exerça d'autres emplois. C'est alors que Champlain parle de lui et, par conséquence, c'est la date où le Président se rattache à l'histoire du Canada. S'il n'a pas fait grand'chose pour la colonie, il valait, en tout cas, beaucoup mieux que Condé, Ventadour, Soissons, Montmorency, dont on ne cesse d'écrire et de citer les noms mais qui n'ont rien fait pour mériter notre reconnaissance.

Jeannin, toujours occupé de l'administration, mourut en 1622, âgé d'au moins quatre-vingt ans et respecté universellement.

BENJAMIN SULTE

Un document inédit sur M. de Lamothe Cadillac

Inventaire général des bâtiments, moulins, bestiaux, marchandises et ustensilles, meubles et immeubles et autres effets appartenant à Monsieur de Lamothe Cadillac, gouverneur de la Louisiane, laissés entre les mains du Sr Pierre Roy, habitant de Détroit (25 aoust 1711)

SCA VOIR

Un moulin de bois d'environ traute quatre pieds de hauteur et de raize pieds et huit pouces de diamètre avec tous ces agrès à la réserve des drapts qui ne valent rien.

Un gros cable pour lever la meulle.

Un Item moindre p. tourner au vend.

46½ de platre.

I esse de fert pt. dix livres.

Une paince de fer p. lever la meulle pt. 15½.

7 marteau pt 211.

1 masse de fert pt. dix livres.

1 petite hache à marteau.

1 grand marteau de fert p. plger lenya (?)

1 demy minot.

3 goupille.

Les batimens sont tous démolis ou brullé par conséquand inutile de les metre lon les vera pas l'original sy on en a bezoin.

HORNEMENT DE L'EGLISE

Un calice avec sa patenné d'argent, doré en dedant.

Un soleil d'argent nayant point de pied.

Un syboire de bois doré.

Une petite boîte d'argent de vermeil dorré en dedans pour conserver les hosties.

Un petit syboire d'argent de vermeil dorré en dedans pour porter le St-Sacrement.

Un fert à faire du pain dautel

1 fanal de fer blanc.

3 burettes detin.

2 m..... 1 grande et l'autre petit.

- Une boîte d'argent à conserver les Ste-huilles.
 Une chasuble blanche.
 1 ditto satin couleur mellée un peu usée.
 1 ditto verte demy usée.
 1 étolle blanche.
 1 manipul blanc.
 1 voile blau bariolé.
 1 boiste et capaureau couver de satin.
 1 étolle de satin.
 1 manipul ditto.
 1 voile ditto.
 1 étolle verte.
 1 voil noir.
 3 haubes dont une est demy usée.
 4 pintur-s dont 2 de fi et 2 de leine.
 2 grosses napes dautel.
 3 autres napes fines (?) a demy usée.
 6 amis demy usés.
 1 petite nappe fine de communion.
 15 purificatoires.
 9 corporeau a demy usée.
 2 surplis.
 1 écharpe de taffetas rouge.
 2 palles blanches.
 3 devant dautel dont 1 blanc, 1 de maquette, 1 dit de couleur mel-
 lée.
 1 Rituel romain.
 1 petit crucifix de cuivre ou laiton.
 2 petites clochettes.
 1 boîte de fer blanc a metre du pain enchanté.
 2 boîtes pour des spingles.
 Un drap mortuer avec sa garniture étant de mesme couleur.
 2 morceau de moquette.
 1 couronne de fleur petite à mettre sur le St-Sacrement.
 8 bouquests vieux et usés.
 4 pots de bois rougie.
 2 ditto tourné et pinturé en blanc (?)

- 1 grand tableau de la Ste-Vierge de bois dorré.
- 7 ditto petit dorré.
- 8 tableau de carton.
- 2 agnusse.
- 2 petits chandeliers de cuivre.
- 4 ditto de bois rougie.
- Une custode garnie.
- 10 grand chandeliers de bois peinturé.
- 16 ditto noir.
- 1 cossin de moquette
- 1 tapis vert.
- 1 tour (?) de moquette vieux audessus de l'autel à grange.
- 2 petites credances de noyer de France fermant à tourniquet.
- 1 hautel de bois de noyer de France avec ses gradins et un marche pied à deux marches ; un tabernacle fermant à clef.
- 1 grande croix de bois.
- 1 confessional.
- 1 fauteuil.
- 1 chaise.

OUTILS DE MENUISIER

- 2 grandes verloppes monté.
- 4 bornest (?) montés dont 2 à madrier et 2 à planche.
- 2 feulleret montés.
- 1 vallet.
- 2 bedame : un grand et 'autre petit.
- 1 grand siseau.
- 1 siseau monté.
- 1 petit siseau.
- 3 fers de virbrequin.
- 7 fers de mouchettes.
- 7 fers ditto ronds
- 1 fer de verlope
- 1 grastan.
- 1 gros bedamme.

OUTILS DE CHARPENTIERS

- 2 besagues
- 1 egouinne

- 1 piochon
- 2 equerre de fert
- 2 herminette à teste
- 1 ditto ronde
- 1 gros siseau
- 1 gonge
- 3 ternires (?) dont 1 petit
- 4 scie de travers sans monture.

OUTILS DE MASSON

- 2 marteau de fert.
- 1 truelle.
- 5 poinçons de fert pt. en tout six livres un quart.
- 3. ciseau pest. trois livres trois quart.
- 1 pic pest. cinq livres un quart.

PLUSIEURS AUTRES OUTILS

- 1 vollant pez. 3 l. $\frac{1}{2}$
- 2 grandes culières de charon.
- 1 gratte de tonelier.
- 1 galfat.
- 1 meschante pioche.
- 1 petit cretoir (?)
- 2 seaux..... et 4 drilles.
- 6 anneau à faux.
- 4 serre à faux.
- 1 sizeau à galfat.
- 3 pr. de grapin.
- 4 tours à.....
- 2 limmes.
- 1 sie de long.
- 3 idem monté.
- 1 pr. de menottes de fert.
- 8 gonds qui ont servy.
- 1 moule de fonte pt. quatorze livres fezant d'un costé dix-sept balles et de l'autre du plomb moullé.
- 1 pre de meschand siseau p. couper les balles.
- 1 petit moule de cuivre fesant neuf balles.
- 18 épées amanchées.

- 1 bêche neuve.
- 1 mortier de fonte avec son pillon de fer pt. 5 l.
- 1 enclume à faux.
- 1 marteau à faux.

POUR M. DE MANGNY

- Ving-quatre minots de farine.
- Dix minots de bled français.
- Six minots de pois.
- Quatorze minots d'avoine.
- Cinq cent pierre à fusil.
- Un baril poudre pest. 66 l.
- 1 idem pest. 56 l.
- 1 idem pest. 58 l.
- 241 l. idem de plomb dans cinq sacs.
- 164 l. de balles dans trois sacs.
- 76 l. de sel dans un ban.
- 1..... de fer de sept branches.
- 2 broches de fert dont une moyenne.
- 2 chènes pesant 19 l. viciée.
- Une grande couchette de bois de noyer.
- 2 ditto moyennes.
- Une grande table de noyer.
- 2 ditto petite.
- 2 chaises dont deux ne sont pas empaillée.
- 2 poelles à demy husée.
- 1 pelle à feux.
- 1 moulin de fer à poivre.
- 1 grande armoire de noyer à deux panneaux de six pieds de haut
ou environ.
- Une petite à deux paneau et deux tiroirs.
- 2 fauteuils dont un garny de peaux de..... et l'autre de
- 1 pot 15 requilles de vinaigre blanc.
- 3 pots 3 chopines idem de rouge.
- 1 antonoir de ferblanc.
- 2 champlures.
- 2 vieux chenest pst. dix neuf livres (nul)
- 1 brancar de bois.

- 1 poist de fert pt. 25 l.
- Une masse de fert pest. 87 l. de pois.
- 1 coin de fer pst. 6 l.
- Une pr. de balance de cuivre avec une chaine de fer et le fléau de bois ferrée.
- 1 marq. de cuivre pst. 8 l.
- Une lampe de fer simple.
- Une tourrière de cuivre.
- 1 forquet (sic)
- Une petite marmite de cuivre et son couverque.
- 3 petites bouteilles.
- 1 idem grande.
- 3 chandeliers de cuivre.
- Ses mouchettes et porte mouchette.
- 1 tapis de moquette de 4½.
- 12 assiettes detain.
- Un vieux pot detain.
- 5 dnes de chandelles.
- 2 napes et 2 dnes. de serviettes de chambre d'une aune ou environ.
- 7 once ½ de girofle poivre et muscade.
- 4 plats de divers fasson n'ayant le tout fondu pt 13½ l.
- Un vieux bassin vicié pst 3½ l.

MARCHANDISES

- 14 grandes tranches.
- 32 ditto moyennes.
- 6 pers de couplets assortis
- 3 couplets non assortis.
- 26 dnes de batte-feux.
- 1050 ains à barbue
- 94 pincettes à prendre du feu
- 120 tirboure à douilles.
- 3 dnes et 2 couteaux flament.
- 1½ dnes couteaux bucheron
- 5 dnes et 8 couteaux ciamois.
- 5 dnes ½ idem grank dé bois noir.
- 4 dnes et 2 idem grands à manche janne.
- 3 dnes couteaux petits à manche de bois noir.
- 8 couteaux d'estain.

6 dnes $\frac{1}{2}$ d'allumelles
2 $\frac{1}{2}$ dnes crucifix
19 $\frac{1}{2}$ dnes de chaplet dos rouge.
6 onces pest. de grosses equilles.
29 paquets dains pest avec le papier trois livres et demy.
100 trompes petites
6 calumest
36 $\frac{1}{2}$ moyennes rassades noires.
74 $\frac{3}{4}$ de grosse rassade noire.
83 $\frac{1}{4}$ idem veste et bariollée.
33 onces idem de toutes couleurs.
13 dnes petits miroirs de fer blanc.
4 peignes de bois.
2 dnes petits boutons de crin.
7 dnes idem moyens de soize.
 $\frac{3}{4}$ dallun.

Un tour de lit de serge blanches bordé d'un petit ruban de soye
jaune garny d'anneau contenant generallement toute la garniture.

2 $\frac{1}{4}$ de couperose et noix de Galle meslée.
22 l. de fil de Poitou assortis.
7 $\frac{1}{4}$ de fil assorty un peu mangé des souris.
12 $\frac{1}{4}$ l. fil d'Hollande.
12 $\frac{1}{4}$ l. fil a rest.
5 l. moins une once de detost (?)
1 l. 11 onc. dempilles (?)
2 $\frac{3}{4}$ dempilles viciée
11 $\frac{3}{4}$ l. de fil à rest.
13 $\frac{1}{4}$ fil à ray et detost viciés.
8 $\frac{1}{4}$ petit fil d'archet.
3 l. une once de gallon d'argent faux.
1 l. 7 onces de gallon d'or faux.
3 pces petit ruban 2 jaunes et 1 rouge.
2 $\frac{3}{4}$ l. de tavelles de toutes couleurs.
24 l. de fil à ray vissiée.
30 clous à cloison.
148 l. clous à
725 pierres à fusil

- 3 gros fusils à façon anglaise.
- 4 gros fusils français
- 1 ditto monté de neuf sans son garde.
- 2 ditto viciés.
- 3 couteau de fusil bleu.
- 3 ditto méchant et vicié
- 200 r. plomb et balles meslés ensemble.
- 740 r. de plomb.
- 1 couverture blanche de deux poins.
- 1 coffre de bois sans serrure : 1 peau de chevreuil au fond.
- 2 dil. de chemises de femmes de toile de traite.
- 2 petites chemises demi husée.
- 14 $\frac{3}{4}$ au de moquettes.
- 9au. de moquettes.
- 3 p. callottes à femmes gallonnée rouge et bleu.
- 2 pr de bas satain p. hommes.
- 1 dnes $\frac{1}{2}$ de serviettes de chambre et 3 nappes.
- 2 pres de manches à fem. bleu et rouge garnie de tavelle.
- 8 $\frac{1}{2}$ au. de toile rouge anglaise à mitasse.
- 4 $\frac{3}{4}$ au. de molton rouge boutonnée.
- 5 $\frac{1}{8}$ au. de drap rouge.
- 1 marche-pied à deux marches de madrillers de chaîne.
- 1 coffre de chim. avec 11 boettes de plomb, 1 et sa clef.
- $\frac{1}{4}$ de sené.
- 6 verges de....
- 1 cable neuf pes. 41
- 1 crible.
- 1 justaucor de soldat.
- Un grande chodière de 4 sciau dont le cus
- 22 boettes de bois sans dessus.
- 1 caisse de tambour neuve.
- 1 grand coffre de bois sans serrures.
- 1 brasselet de pourceline vicié.
- 11 $\frac{1}{2}$ au. tavelle large.
- 2 colliers de pourceline blanc.
- 1 ditto noir et bleu.

- 1 ditto noir et blanc.
- 1 coquille blanche et deux ... de porcelaine blanche.
- 22 canons de pourseline.
- 14 onces de pourseline en branche meslée noir et blanc.
- 1 petite coquille blanche avec une peinture rouge.
- 4 grand calumen de pierre rouge, les batons et plumes en fourches.
- 2 serrures dont une petite et l'autre grande.
- 1 demy minot.
- 2 grands contrevants avec 3 pentures.
- Une porte avec un loquet et serrure sans clef.
- Une porte ses pentures et loquet.
- 2 grands maitres (?) et 2 lices à canot.
- 2 ... tendu dans le magasin.
- 1 tier de minot.
- 1 crible a netoier du grain.
- 1 litbordé garny daneaux avec sa garniture neuve.
- Une écritoire de plomb pat. $2\frac{1}{2}$ l.
- 1 sable de demy heure.
- 1 grand grif (?) à sept branches.
- 1 ditto petit demy usé.
- 2 nattes de guerre de jonc et une sinture av. casteste.
- 20 minots de son.
- 16 tonnes tant grande que petite.
- Une grande pirogue.
- $33\frac{1}{2}$ l. detain en sept plat.
- $3\frac{3}{4}$ l. de savon.
- Un four.
- 1 grand sac de toile de soye tout neut.
- 1 autre id. de
- 1 sac de cuir plain de farine pesant 50 l.
- 1 ditto ps. 44 l. echiffé un peu.
- 1 ditto ps. 60 l.
- 1 ditto ps. 70 l.
- 1 ditto ps. 66 l. échoffé.
- 1 ditto ps. 52 l.
- 1 ditto ps. 66 l.
- 1 ditto ps. 72 l.

1 ditto ps. 65 1.

LES BESTIAUX

- 4 grands bœufs.
- 4 grands taureaux prenant 4 ans.
- 3 toreaux prenant 3 ans.
- 3 toreaux prenant deux ans.
- 3 toreaux prenant un an.
- 9 grandes vaches.
- 1 toreau prenant quatre ans.
- 1 cheval appelée Collin âgé de 8 ans ou environ.

HARNOIS DU CHEVAL

- 1 collier avec la valoire et la dociere et la bride.
 - 1 maure de bride.
 - Une enferge a demy husée.
 - Une vieil étrile.
 - 2 vieux.
 - Une charrue
 - 1 soc
 - 1 couteau
 - 1 pre roues avec les frettes, vieilles.
 - Une chesne de fer à charrue.
 - 2 chevilles de fert.
 - 1 hauge.
 - 2 petites frettes à charrue.
 - 1 chesty neuf à charier du bois.
 - Une charette montée à charrier du grain avec ferrure.
 - 1 chasty à bœuf.
 - Une vieille p. de roues
 - 2 trais.
 - Un lit de plume avec son traversin et dix peaux de chevreuil ...
- de coutis boucané pest. ensemble quarante six livres.
- 19 pijons.

Nous soussignés Pierre Chesne et Antoine Magnant tous deux te-
moins et habitant de ce lieu du Détroit Pontchartrain délaront et certi-
fion avoir assisté au present inventaire avoir mesurer peser et comp-
ter tous les effaits compris dans le dit ainvantaire, à la réserve des fari-

nes, blé ... pois avoine portés cy-dessus et dans le mémoire de M. de Maigny lesquelles grains ont été remis entre les mains du sieur Pierre Roy habitant du dit lieu pour les garder et soigner comme son bien propre sans pourtant courir aucun risque, et les remettre à Monsr. de Lamothe ou à son ordre quand il en sera requis en foy de quoy nous avons signé, fait au dit fort Pontchartrain du Détroit ce 25 aoust 1711. Pierre Roy a déclaré ne sçavoir signer. Signé à l'original Chesne avec paraphe. A. Magnant.

Je soussigné prestre Recol et missionnaire du fort Pontchartrain du Detroit certifie le contenu cy-dessus estre véritable pour avoir assisté au d. inventaire en foy de quoy j'ai signé au dit fort Ce 25 aoust 1711.

Fre Cherubin Deniau

Ptre Mre Ret.

Donné deux copies du present inventaire une à Mgr Begon et l'autre à Mr de Tonty par ordre de mon d. sr Bégon.

ETRANGE DEMANDE

Par ce temps de guerre vigoureuse et générale contre la boisson, on lira avec curiosité la lettre suivante qui fut écrite, en 1770, par M. Maisonbasse, curé de Montinaguy, et par laquelle ce pasteur compatissant demandait à l'autorité civile d'accorder à une pauvre femme de sa paroisse un *permis de débiter des boissons* :

“Comme la femme de Joseph Lefebvre dit Boulangé qui vous remettra la présente n'a aucun support pour soutenir sa famille ; elle me prie de vous écrire pour que vous ayez la bonté de lui accorder un permis pour débiter des boissons, promettant de se tenir dans les bornes de l'ordonnance.

Je suis charmé que cette occasion me procure le plaisir de vous assurer de mes respects.

J'ai l'honneur d'estre, Monsieur,

Votre humble et très obéissant serviteur

MAISONBASSE, Ptre.

A St-Thomas, 13 aout 1770”

Cette lettre était adressée à M. George Allsopp, secrétaire de la province à Québec, et elle est conservée au bureau des Archives Judiciaires de Québec.

Qui donc, après avoir lu la requête précitée, oserait dire que la mentalité du clergé d'autrefois était supérieure à celle du clergé d'aujourd'hui ?

J. B. CAQUETTE

Le Père Jésuite Michel Baudoin

Le Père Michel Baudoin, jésuite, naquit à Québec. La date de sa naissance est le 8 mars 1692. Il entra dans la Compagnie de Jésus le 11 décembre 1713. Il étudia sans doute en Europe, y fit ses derniers vœux et retourna dans la Nouvelle-France en 1728. Comme missionnaire, il travailla de 1728 à 1748 à la conversion des Chactas, une des tribus les plus féroces des États du Sud, et qui cabanaient d'ordinaire sur les bords de ce qui est à présent la rivière Black Warrior, tributaire oriental du Tombigbee, dans l'état actuel de l'Alabama. Il contribua plus d'une fois pendant cette période à maintenir la paix entre les colons français et cette tribu formidable.

Voici ce qu'en dit l'auteur du *Banissement des Jésuites de la Louisiane, en 1764* (p. 17) :

“C'est dans la nation des Chactas surtout que les missionnaires ont rendu ce service essentiel (de maintenir les Sauvages dans l'alliance et l'amitié des Français). Ceux qui connaissent la Louisiane savent de quelle importance il était de maintenir cette nation dans notre alliance. Eloignée de nos intérêts et soulevée contre nous, elle pouvait un jour détruire la colonie en saccageant la Nouvelle-Orléans, ville qui est sans défense. C'était pour empêcher de tels coups que le missionnaire supportait l'ennui de vivre avec les Chactas, peuple si barbare. Il leur faisait sentir combien l'amitié des Français leur était avantageuse, et de quel prix devaient être dans leur estime les présents qu'on leur apportait régulièrement toutes les années. Si ces présents venaient à manquer, comme il est arrivé pendant la guerre, c'était au missionnaire à entretenir leur bonne volonté en leur promettant des dédommagements. Quels services ne rendaient pas encore les Jésuites, lorsque, chaque année, ils allaient avec MM. les gouverneurs au Fort de la Mobile, où les Chactas se rassemblaient pour la distribution des présents ! Pour la faire utilement et judicieusement, il fallait que le gouverneur connût au moins les principaux sujets de la nation, et parmi eux les plus affectionnés et les plus importants. Or, qui pouvait donner ces notions, sinon le missionnaire qui vivait avec eux, qui entretenait des liaisons avec les plus affinis, et qui pour savoir ce qui se passait dans les trente villages des Chactas les parcourait régulièrement. Encore s'il n'avait fallu que parcourir les villages ! Mais soit en les par-

courant, soit en demeurant dans leurs cabanes, durant combien d'années le missionnaire n'a-t-il pas été exposé à la mort, lorsque les Chactas divisés entre eux, les uns tenant pour, les autres contre les Français, se tuaient les uns les autres ? Combien alors le missionnaire ne devait-il pas craindre pour sa vie de la part de ceux qui voudraient venger sur un Français la mort de leurs compatriotes tués par les partisans des Français ? Voilà à quel prix un missionnaire rendait alors service à la colonie ! Voilà ce qu'a fait pendant vingt ans le Père Baudoin qui, devenu supérieur à la Nouvelle-Orléans, a été condamné en tête de ceux à qui l'arrêt de condamnation reproche de n'avoir eu aucun soin de leur mission."

En 1749, il fut nommé supérieur-général de la mission de la Nouvelle-Orléans, quoique cette mission ne fût séparée définitivement de la Nouvelle-France qu'en 1754, époque où l'on commença à la désigner comme mission de la Louisiane. Devenu supérieur, le Père Baudoin eut à gouverner non seulement les missionnaires Jésuites, mais en outre la communauté des Ursulines, à la Nouvelle-Orléans. Il resta en charge jusqu'en 1759, quand lui succéda le Père Louis Carette.

L'administration du Père Baudoin ne fut pas sans désagréments. Il vit méconnaître en sa personne la juridiction de l'évêque de Québec. Voici comment, plus tard, le 24 avril 1769, Mgr Briand écrivait au Père Meurin, S. J. aux Kaokias :

"Je me suis déchargé de cette partie de mon diocèse (la partie franco espagnole). Un prêtre, anciennement doyen de Québec, qui est à Paris, a la commission de ma part d'agir pour cela auprès de l'ambassadeur d'Espagne en France. J'ai pitié de ces pauvres Ursulines. Voilà bientôt vingt-huit ans que je suis informé combien elles ont eu à souffrir. Ainsi bornez vous aux catholiques dépendants d'Angleterre. Je n'aime guère à avoir sous ma juridiction des peuples que je ne puis pas visiter ni gouverner par des hommes de confiance. Je ne suis pas surpris que les Capucins n'aient pas voulu reconnaître les pouvoirs qui émanent de moi, puisque ce n'était qu'à peine, par force, qu'ils se soumettaient à ceux que se communiquaient mes prédécesseurs. Combien le Père Baudoin n'a-t-il pas eu à souffrir, et quelle résistance n'a-t-il pas éprouvé de leur part ?

Le mémoire de 1764, le *Banissement des Jésuites de la Louisiane* rend compte ainsi de ces difficultés :

"Il y a environ dix-huit ou vingt ans que feu Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, écrit au Père Vitry, supérieur des Jésuites de la Nouvelle-Orléans, pour l'y constituer son vicaire-général. Ces lettres furent enrégistrées au Conseil Supérieur. Le Père Vitry étant mort en 1750 (5 avril 1749, je crois), le Père Baudoin reçut la même commission, et il en exerça tranquillement les fonctions pendant quelque temps ; mais ensuite il s'éleva des contestations ; les RR. PP. Capucins crurent leurs droits lésés par la nomination des Jésuites au

grand vicariat Ils se persuadèrent que le nom et la fonction de vicaire général ayant été donnés à leur supérieur par Mgr l'évêque de Québec, en même temps que la Compagnie des Indes l'avait nommé à la cure de la Nouvelle-Orléans, ces deux qualités devaient être désormais inséparables et par conséquent leur appartenir. Leurs prétentions furent bien connues par Mgr de Pontbriand. Les Jésuites même, bien des gens ne le croiront pas mais la chose n'en est pas moins constante, les Jésuites firent tous leurs efforts pour être déchargés d'un emploi qui n'était pour eux qu'une source de déplaisirs et de contradictions. Le prélat persista à vouloir absolument que l'emploi demeurât à ceux qu'il avait nommés. Les Capucins refusèrent cependant de reconnaître le Père Baudoin. L'affaire fut portée au Conseil, lequel après plusieurs procédures, adjugea aux Jésuites, par un arrêt, la légitime possession du vicariat : les registres du Conseil en font foi. L'exercice de cet emploi fut continué aux Jésuites, la Nouvelle-Orléans et toute la colonie en sont témoins. Le Père Baudoin, malgré les contestations passées et quelques oppositions passagères qui survenaient de temps en temps, en avait le nom et en faisait le devoir jusqu'au jour auquel fut porté l'arrêt de destruction."

Ce fut en l'année 1763 que commença l'expulsion des Jésuites de la Louisiane. L'injustice de cette mesure est démontrée, et la brutalité de sa mise à exécution décrite par le Père Watrin dans son ouvrage *Bainissement des Jésuites de la Louisiane, 1764*, déjà cité, et dans son *Mémoire abrégé sur les missions de la Colonie nommée Louisiane*, transmis à la Propagande en 1765. Dès l'année précédente les Jésuites avaient vu leurs ennemis répandre avec un air de triomphe des copies manuscrites de l'arrêt donné par le Parlement de Paris le 6 août 1761 ; mais ce ne fut que le 9 juillet 1763 que l'arrêt de confiscation et de bannissement fut porté par le Conseil de la Nouvelle-Orléans. On l'exécuta promptement contre les Pères qui habitaient cette ville. Tout fut saisi, inventorié et mis à l'encan.

Le Père Baudoin avait alors soixante-onze ans ; il était infirme, comme on peut le croire d'un homme qui avait passé trente-cinq ans dans la Louisiane, et de ces trente-cinq ans vingt environ au milieu des bois avec les Chactas ; et il n'avait ni parents ni relations en France, étant né au Canada. On lui permit de demeurer. On lui constitua une pension de neuf cents livres, qui équivaldrait aujourd'hui en France à la somme de trois à quatre cents francs. M. Boré, ancien habitant du pays, lui offrit de se retirer avec lui sur sa terre, et prouva ainsi la sincérité de l'amitié qu'il avait toujours marquée aux Jésuites. (Watrin, *Bainissement des Jésuites*, etc p. 35).

Le Père Baudoin mourut à la Nouvelle-Orléans, à l'âge de 74 ans, et dans sa cinquante-troisième année de religion.

A. E. JONES, S. J.